



Vol a l'étalage dans un grand magasin

Par **bonyandclaid**, le **29/01/2016** à **20:53**

Bonsoir,

Mon compagnon et moi, nous sommes fait choper par des agents de sécurité dans une grande surface après le passage en caisse car ils nous on vu en train de "voler". Nous avons super honte et agi sans réfléchir, sur un coup de tête, c'est la première, et dernière fois, pas de casier, ils nous ont donc demandé de les suivre au poste de sécurité, nous ont demandé de vider nos poches et mon sac à main, nous avons signé une feuille, avoué, obtempéré et payé la marchandises que nous voulions sortir "comme ça" (247 €), puis deux agents de la police du secteur sont venus, nous on fouillés (mais ils n'ont plus rien trouvé, vu qu'on avait déjà tout sorti), et conduit au poste et là, ils ont pris notre déposition, prise d'empreintes et ADN et photos puis, avant de sortir, on nous a remis une convocation au tribunal de grande instance de notre ville, avec l'adjoint du procureur.

Que risque-t'ont réellement ? Tout sauf de la prison, nous avons un bébé et c'est con mais maintenant c'est trop tard d'y penser, mais sur le coup on n'a pas réfléchi et, en plus, nous devons nous marier cet été. Doit'ont tout annuler ?

Merci pour vos réponses, car du coup je n'en dors plus.

Par **Tisuisse**, le **30/01/2016** à **08:06**

Bonjour,

Si vous avez payé les objets volés (247 € n'est pas une petite somme) et si vous êtes

convoqués devant l'adjoint du procureur ce sera, soit pour un rappel à la loi, soit pour la remise d'une ordonnance pénale délictuelle, donc pas de passage au prêtre.

Qu'en pense votre avocat.

Par **bonyandclaid**, le **30/01/2016** à **08:39**

Bonjour, merci pour votre réponse. Nous n'avons pas d'avocat. Dois-t-on en prendre un obligatoirement ? Et quand vous dites prêtre vous penser "prison" ? Qu'est ce qu'une ordonnance pénale délictuelle ?

Par **Tisuisse**, le **30/01/2016** à **08:51**

L'avocat : il n'est pas obligatoire mais utile sauf pour une ordonnance pénale.

Prêtre : ne confondez pas ce mot avec le "parloir" de la prison, le prêtre est la salle du tribunal. Dans cette salle, le public y a accès sauf lorsqu'un huis-clos est décidé.

Ordonnance pénale : c'est le jugement pris, sans votre présence, par un magistrat (juge) en votre absence afin de ne pas surcharger le tribunal. L'ordonnance pénale est délictuelle lorsque le "mis en cause" a commis un délit, ce qui est votre cas. Une ordonnance pénale est toujours plus indulgente que les décisions du juge lors d'une audience. Dans ce cas, à mon humble avis, une peine de prison ferme, ou avec sursis, n'est pas au programme. Le rendez-vous chez l'adjoint du procureur est destiné à vous remettre, en mains propres, cette ordonnance pénale et vous aurez 45 jours pour y faire opposition (donc vous n'êtes pas d'accord avec les sanctions) et demander à passer devant les juges.

Par **bonyandclaid**, le **30/01/2016** à **10:29**

Bon,ok, on sait +ou- à quoi s'en tenir.....du moment qu'on va pas en prison, je préfère mille fois qu'on paye une amende,ou qu'on fasse quelques heures de TIG.....en tout cas la leçon est imprimée.....Auras t'ont un casier? merci pour vos réponses.

Par **bonyandclaid**, le **30/01/2016** à **21:15**

Je me répète peut-être mais auras t'ont un casier?

Par **morobar**, le **31/01/2016** à **05:45**

Bonjour,

Oui, mais:

* soit vous faites opposition et devant le juge vous demandez la non inscription au B2

* soit dans les 6 mois de l'ordonnance devenue définitive, vous demandez au juge la non inscription au B2.

Par **regret12345**, le **13/08/2017** à **15:01**

bnjr,

J'ai commis un vol dans un magasin de vetement que je regrette, je sais pas pourquoi je lai fait ?! le vigil a appelet la police et m'ont pris au poste de police ils ont pris mes empruntes et photo et adn aussi apres il m'ont dit vous ne crainyer rien,mais faut pas le refaire c'est tout j'ai tout remis au magasi. ils veulent pas que je paie.

SVP dites moi ce qu'il m'attend je suis etudiante étrangère marier avec francais jais peur que la prefecture ne me renouvle pas ma carte sejours, et aussi SVP dites moi comment acceder a mon casier jai tres peur , je dors plus je manges plus je veux me suicider

Par **Tisuisse**, le **24/08/2017** à **17:23**

Bonjour,

Posez vous d'abord la question suivante :

"dans mon pays d'origine, pour un tel vol, qu'aurai-je risqué ?"